

DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CTA DU 9 NOVEMBRE 2016
Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Rentrée

Un peu plus de deux mois après la rentrée scolaire, nous aurions aimé pouvoir reconnaître que les revendications des personnels avaient été entendues et que la situation pour l'Ecole de la République s'était enfin améliorée, mais malheureusement, cette année encore, le constat est là, la rentrée scolaire s'est faite sous le signe de conditions de travail dégradées. Il y a bien sûr des créations de postes, mais le moins que nous puissions dire, c'est qu'elles ne se traduisent pas sur le terrain. En effet, notamment en lycée, les effectifs par classe sont toujours en augmentation. En classe de seconde, ces augmentations conjuguées à la politique d'orientation, créent des difficultés majeures empêchant de plus en plus d'enseignants de remplir correctement leur mission. Les créations annoncées ne sont donc globalement pas effectives et/ou pas suffisantes.

Quant à la réforme du collège, son application se traduit par une organisation différente d'un collège à l'autre et par la mise en place de dispositifs imposés aux enseignants sans profit pour les élèves. La diminution des heures de cours et la désorganisation, c'est le point commun à tous les établissements. On ne voit pas où est le progrès, et les personnels, s'ils subissent la réforme, continuent de la rejeter. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux ont fait la rentrée épuisés. Oui, essayer de comprendre, sans y parvenir, l'intérêt d'une telle réforme, et refaire de nombreux cours pour les 4 niveaux du collège afin d'être prêt pour la rentrée, ce n'est pas ce que l'on appelle des vacances reposantes !

FO n'oublie pas également la réforme des rythmes scolaires Peillon/Hamon/Vallaud-Belkacem. Nos craintes malheureusement se vérifient d'année en année. Les ingérences des collectivités locales sont de plus en plus pesantes et pressantes pour les enseignants du 1^{er} degré. De plus en plus fréquemment le temps périscolaire prend le pas sur le temps scolaire : là des horaires de TAP

modifiés sans consultation des enseignants qui se voient imposer de nouveaux horaires de classe, ici des mairies qui refusent que les APC se déroulent pendant le temps des TAP ou inversement ! Les enseignants des écoles sont fonctionnaires d'Etat et ils veulent le rester !

A noter aussi des cas de plus en plus nombreux de représailles de maires contre des enseignants qui n'acceptent pas les diktats municipaux : impossibilité soudaine de déjeuner à la cantine scolaire sous de faux prétextes, obligation de quitter leur classe dès la fin du temps d'enseignement, obligation de remettre leurs clés avant chaque congé, etc.

Et ajoutons à cela que ces nouveaux rythmes entraînent de la fatigue chez les élèves, notamment ceux des classes maternelles, mais aussi chez les enseignants dont on voit les arrêts de congé maladie ordinaire exploser depuis leur mise en place.

Plus que jamais, pour FO, il faut non seulement arrêter les APC, mais suspendre en son entier le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 instituant ces rythmes scolaires pour remettre tout à plat et négocier sur d'autres bases.

La colère a également gagné les personnels de direction. Notre fédération soutient le syndicat ID-FO afin qu'il obtienne satisfaction sur ses revendications concernant les missions et la reconnaissance matérielle et morale des personnels de direction. La dégradation continue de leurs conditions de travail et l'absence de perspectives sur leurs carrières et leur métier n'est plus acceptable !

PPCR

Le PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), comme la réforme du collège ou la loi travail par exemple, n'a pas reçu l'approbation des organisations syndicales représentant la majorité des agents. En effet, pour rappel, la CGT, Solidaires et FO, les 3 organisations à avoir refusé ce protocole, représentent plus de 50% des agents de la Fonction Publique. Le PPCR tel qu'il est aujourd'hui n'aurait donc pas dû voir le jour si le gouvernement était respectueux de la démocratie. Mais nous savons que ce gouvernement continue d'avancer coûte que coûte et met en place de nombreuses réformes dont la majorité des citoyens ne veut pas.

Certaines organisations syndicales signataires cherchent encore à faire croire que les mesures prévues par le PPCR vont améliorer le pouvoir d'achat des agents. Soyons clairs : il n'en est rien ! La revalorisation indiciaire est toujours aussi indigente et débouche même sur des baisses de traitement net. En effet, pour les enseignants par exemple, en 2020, si la valeur du point d'indice n'est pas

augmentée après février 2017, la plupart des salaires nets (incluant le traitement indiciaire et l'ISOE ou l'ISAE) seront à peine au niveau, voire même dans certains cas inférieurs, à ceux de 2010. Par exemple, un certifié au 9^{ème} échelon qui gagnait 2283 euros en 2010, gagnera 2281 en 2020 si aucune mesure nouvelle n'est prise. De plus, des effets pervers pourraient surgir rapidement : fin de la GIPA pour les collègues en fin de carrière et de la prime spéciale d'installation pour les jeunes collègues. La méthode d'enfumage est classique : on vous ponctionne et ensuite on vous dit qu'on vous revalorise en redistribuant quelques points d'indice.

Quant à la classe exceptionnelle, qui permet certes une augmentation indiciaire, elle est conçue comme un grade fonctionnel, ce qui exclut à priori une majorité de collègues. Il y a là aussi injustice !

FO n'est pas dupe et s'emploiera à ce que de moins en moins de personnels le soient. Pour FO, une vraie revalorisation, c'est une augmentation de 50 points pour tous avec rattrapage de la valeur du point d'indice depuis 2010, soit 8%.

Le PPCR, c'est aussi un projet d'évaluation des enseignants qui est tout à fait inquiétant. Il reprend d'ailleurs dans ses orientations, la philosophie de la réforme Chatel de mai 2012, c'est-à-dire, l'abandon de la note chiffrée annuelle (double notation pour les professeurs du second degré).

Comme en 2012, ce projet d'évaluation des professeurs minore considérablement les tâches d'enseignement en classe au profit de missions annexes, difficilement quantifiables, et fort discutables : « coopérer au sein d'une équipe », « contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement. ». Il n'apprécie plus le travail des personnels sur la manière dont ils s'acquittent de leurs obligations réglementaires de service définies nationalement, mais sur des exigences décidées localement, dans le cadre des projets d'établissement et des projets éducatifs territoriaux. Au nom d'un jugement porté sur l'engagement et non plus la manière de servir, il place les enseignants en concurrence les uns avec les autres.

Ce projet de refonte de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, en remettant en cause la notation chiffrée au profit d'une évaluation par compétences, laisse la place à l'arbitraire, aux interprétations et aux méthodes managériales locales, et s'annonce comme un instrument de pression permanent sur les personnels.

FO demande que ce projet fondé sur la grille de 11 compétences soit abandonné et que la discussion soit ouverte sur d'autres bases.

Violence contre les personnels

Les médias ont relayé ces dernières semaines une succession de violences et d'agressions dont ont été victimes plusieurs personnels de direction ou enseignants sur le territoire national. Madame La Ministre de l'Education nationale s'est exprimée pour soutenir tous les personnels et a indiqué qu'il fallait absolument que les victimes déposent plainte. Dans notre académie, même si les évènements ne sont pas encore assez spectaculaires pour que les médias s'en saisissent, c'est régulièrement, Monsieur Le Recteur, que nos collègues sont confrontés à des violences verbales et/ou physiques. Certains portent plainte, mais ils restent trop peu nombreux à le faire, notamment parce qu'ils ont peur des conséquences. Vous nous avez déjà dit ici l'année dernière que nous devons faire face à des élèves « pas éduqués » et que ce n'était pas le rôle de l'Ecole de se substituer aux parents. Ce à quoi nous vous avons répondu que si l'Ecole ne faisait rien, alors rien ne changerait. La situation s'aggrave. Il va falloir que des mesures fortes et concrètes soient rapidement prises pour que tous les personnels puissent remplir leur mission avec sérénité.

En attendant, il y a urgence à soutenir les personnels et la FNEC-FP-FO souhaite rappeler l'obligation qui est celle de l'administration, et donc de vous, Monsieur Le Recteur, de mettre en œuvre la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi 83-634 pour chaque personnel victime de violence grave.

Mais la protection fonctionnelle ne saurait se résumer à la protection juridique (c'est-à-dire au paiement d'un avocat pour le personnel). Elle doit être mise en œuvre par l'administration pour faire cesser tout danger et exiger les réparations correspondantes.

Si les personnels peuvent déposer plainte pour obtenir une indemnisation des préjudices subis, l'Administration doit quant à elle assurer son rôle, celui par exemple d'enclencher une action judiciaire en saisissant le Procureur de la République dans le cadre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale.

La responsabilité de l'Administration, c'est aussi de reconnaître toutes ces agressions comme des accidents du travail et de laisser aux CHSCT le soin d'enquêter dans le cadre de l'article 53 du décret 82-453 modifié pour établir l'arbre des causes et proposer les mesures de prévention appropriées pour faire cesser ces faits.

La médiatisation de ces dernières agressions ne saurait donc masquer la forêt des multiples agressions dont sont victimes les personnels comme résultat

de la dégradation de leurs conditions de travail largement liée aux contre-réformes successives dont l'école de la République fait aujourd'hui les frais.

La responsabilité de la Ministre de l'Education nationale, c'est d'écouter les revendications des personnels relayées par FO en matière de recrutement de personnels enseignants, sociaux, d'AED, etc.

Information syndicale

De plus en plus de responsables syndicaux d'établissement nous disent qu'afficher de l'information syndicale dans leur salle des professeurs est devenu un parcours du combattant. En effet, il semble qu'il y ait une augmentation des délits entravant la liberté de l'information syndicale, que ce soit par la non conformité des panneaux syndicaux dans nombre d'établissements avec ce qu'ils doivent être, ou que ce soit par la complaisance à l'endroit de ceux qui se rendent coupables de vandalisme sur les dits panneaux (commentaires, arrachage, etc.). La FNEC-FP-FO demande donc à Monsieur le Recteur de rappeler à l'ensemble des chefs d'établissement qu'ils sont garants dans leurs locaux du respect de la loi et notamment du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, précisément en sa section III, article 8. La responsabilité civile individuelle des responsables de ces délits d'entrave ne saurait annuler la responsabilité administrative des personnels de direction, certes très peu nombreux, qui ne cherchent pas à y mettre fin. Pour aider les chefs d'établissement dans cette mission, nous souhaiterions qu'une information soit faite à ce sujet, afin qu'à leur tour les directions des EPLE en rappellent les règles à tous les personnels.

Venons en à l'ordre du jour de ce CTA.

Orientation & affectation des élèves

Comme chaque année, nous regrettons une orientation trop importante vers la seconde générale et technologique. Bien sûr, avec l'interdiction du redoublement, on fait disparaître les problèmes d'orientation. Mais personne n'est dupe, ni les personnels, ni les familles, les élèves en difficulté en seconde qui passeront en première, resteront en grande difficulté. Et ce sont les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves qui se dégraderont encore davantage. Cette politique d'orientation n'est pas respectueuse de l'humain. Et si on en croit les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017, rien ne va changer encore. Là aussi, nous pouvons nous interroger sur l'objectif à atteindre. Est-ce du laxisme, de la démagogie, de l'incompétence ou une réelle volonté de montrer

les dysfonctionnements de l'Ecole de la République afin de la fragiliser pour ensuite proposer une autre Ecole ?

Carte des formations professionnelles

Depuis le 14 septembre dernier, nous pensions connaître les propositions d'évolution de la carte des formations professionnelles faites par la Région Nouvelle Aquitaine et acceptées par le Rectorat de Bordeaux. Mais depuis une semaine environ, nous savons qu'il y a quelques modifications importantes, dont des ouvertures de MC, de CAP et de BTS reportées à la rentrée 2018, voire 2019 pour deux BTS. A noter également que la seule vraie ouverture de Bac Pro est reportée à la rentrée 2018. Il a donc été décidé d'ouvrir surtout des BTS et des Formations Complémentaires d'Initiative Locale. Rappelons ici que les FCIL n'apportent aucun moyen supplémentaire dans la DGH des établissements accueillant ce type de formation et que les enseignants interviennent en heures supplémentaires (HSE). Rappelons également qu'à l'issue de ces formations, il n'y a pas de délivrance de diplômes nationaux, mais d'attestations locales qui répondent aux besoins d'entreprises d'un « territoire ».

Avec ces FCIL, la Région, mais aussi l'Etat, répondent aux exigences des entreprises et par là même, ouvrent la voie à la destruction du lien entre diplôme et conventions collectives.

Pour la FNEC-FP-FO, ce sont des mentions complémentaires qu'il faut ouvrir à la place de ces FCIL, car il en va notamment de la qualité des formations et de la sauvegarde (ou de la création) des postes de PLP.

Quelques CAP et Mentions Complémentaires complètent ces propositions.

Pour les formations Bac Pro, à part une ouverture, ou plutôt une transformation d'un CAP en Bac Pro Métiers de la pierre, c'est au moins 3 classes de Bac Pro Gestion Administration qu'il est prévu de supprimer. Il est important de rappeler ici que dès 2011, le SNETAA-FO, bien seul à défendre la voie professionnelle comme d'habitude, avait combattu la création de ce Bac Pro, car il estimait que rien ni personne n'était prêt à faire de la fusion des Bacs Pro comptabilité et secrétariat une réussite. Malheureusement aujourd'hui, nous voyons que le SNETAA avait une nouvelle fois raison de vouloir repousser cette création d'un Bac Pro qui n'était pas prêt.

Pour la FNEC-FP-FO, il n'est pas possible de se satisfaire de ces propositions d'évolution de la carte des formations professionnelles. La Région, qui a maintenant complètement la main sur cette carte, ne semble tenir compte que des seuls besoins économiques régionaux qu'elle croit avoir repérés pour les années à venir et oublie de prendre en compte d'autres facteurs, comme par exemple le

choix des jeunes aquitains. Cette façon de procéder n'est pas la bonne ! En effet, nous savons que la motivation essentielle d'un adolescent, c'est l'envie. Oui, c'est l'envie qui peut lui permettre d'atteindre un niveau d'étude et d'obtenir des diplômes afin de travailler ici ou ailleurs en France et dans le Monde, et ainsi devenir un citoyen épanoui. Et les adolescents, peu mobiles, ont besoin d'avoir des solutions à proximité du domicile familial. Il faut donc développer l'offre de formations professionnelles scolaires sur le territoire aquitain.

Bien sûr, la Région, ou vous Monsieur Le Recteur, pourrait nous opposer qu'il y a cette année dans l'académie de Bordeaux plus de 3000 places vacantes dans l'Enseignement Professionnel et qu'il est donc inutile d'ouvrir de nouvelles formations. Mais nous savons tous qu'il s'agit là du résultat d'une politique d'orientation massive vers la voie générale & technologique afin notamment de détruire l'Enseignement Professionnel public et laïque au profit de la formation par apprentissage et des Campus des métiers & des qualifications. Il s'agit ni plus ni moins de privatiser la formation professionnelle ! Non, pour la FNEC-FP-FO, et pour le SNETAA-FO en particulier, cette carte des formations professionnelles n'est absolument pas satisfaisante.

Campus des métiers et des qualifications

Pour terminer cette déclaration, nous souhaitons parler du Campus des métiers et des qualifications. En effet, malheureusement, le projet de Campus « Maintenance technique en environnement sensible » de Blaye n'est pas à l'ordre du jour de ce CTA, alors qu'il l'est à celui du CAEN. Nous le regrettons, car il s'agit d'un sujet très important et les représentants CGT, Fsu et SNETAA-FO de l'établissement (pour rappel, ces trois organisations syndicales ont rassemblé près de 75% des suffrages exprimés par les PLP de l'académie lors des élections pro de 2014), après avoir lu une motion en CA, ont appelé à voté CONTRE. Nous souhaitons rappeler ici que pour le SNETAA-FO, premier syndicat des professeurs de lycée professionnel, comme pour sa Fédération, la FNEC FP-FO, le campus des métiers est une véritable machine à détruire les postes d'enseignants titulaires, à précariser les personnels enseignants et à menacer leur statut par l'introduction de l'apprentissage. Il marque le renoncement de l'Education nationale à assurer la formation initiale des jeunes en favorisant la mixité des parcours (les jeunes débutant avec le statut d'élève et se poursuivant comme apprenti ou l'inverse), il désorganise la formation avec la « mixité des publics », en mélangeant dans la même classe, des élèves, des apprentis, des adultes en formation, et il permet l'utilisation des établissements publics et de leurs machines par des entreprises privées. Vous l'aurez compris, FO combattra la

création de ces Campus des métiers et des qualifications, car il en va de l'intérêt général.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Marie-Laure Saulnier, Eric Mouchet
Bruno Arbogast, Marc Guyon